

ACTUALITÉ(S)

Le réseau Procivis va financer en 5 ans le reste à charge des copropriétaires pour la rénovation énergétique de 45.000 logements dans des copropriétés fragiles ou en difficulté

Le 10/7/2018

Le 19 Juin 2018, Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, Julien Denormandie, secrétaire d'Etat, et Yannick Borde, président de Procivis UES-AP, ont signé à Paris une convention quinquennale par laquelle le réseau Procivis, composé de 53 sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP), s'engage sur 5 ans dans le préfinancement des aides publiques de l'ANAH et des collectivités locales, ainsi que pour le financement du reste à charge des copropriétaires exclus du crédit bancaire traditionnel pour les travaux de rénovation énergétique, au bénéfice de 45.000 ménages dans des copropriétés fragiles et en difficulté : 25.000 logements dans des copropriétés fragiles et 20.000 logements dans des copropriétés en difficulté. Les filiales du réseau exerçant l'activité de syndic sous les marques Procivis Immobilier et "Immo de France" seront mobilisées en s'appuyant sur la certification "**QualiSR, syndic prévention redressement**" (*notre ressource du 06/07/2018 «[La FNAIM rejoint l'association QualiSR, porteuse de la certification des syndics de prévention-redressement](#)»*), notamment pour assurer des missions d'expertise et d'audit des copropriétés en difficulté, mais sans exclusivité pour le bénéfice des aides. Parallèlement, les 53 Sacicap développeront leur activité de prêts auprès des propriétaires occupants modestes et très modestes en intervenant sur les 5 ans auprès de 15.000 autres ménages devant réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ou de sortie d'insalubrité.

La convention s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique et du Programme "Action Coeur de Ville" du gouvernement.

©AEDév-Universimmo-Pro / Droits de reproduction réservés